

Décision 26-DCC-32 du 26 janvier 2026

relative à la prise de contrôle exclusif des titres détenus par les sociétés Société Financière Sainte-Marguerite et SCI de Saint-Roch, dans des sociétés du groupe Établissements Sainte-Marguerite par le groupe Almaviva

Posted on: 26 janvier 2026 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notificante

groupe Almaviva

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Titres dans des sociétés du groupe
Établissements Sainte-Marguerite

Lire

Le texte intégral

150.87 Ko